

Séance du 19 MAI 2022 (09h30)

Salle Etable- La Lombardière

Nombre de membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 23
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 12/05/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Sylvie BONNET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Laurence DUMAS), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), René SABATIER (pouvoir à Patrick OLAGNE).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie FERRAND, Denis HONORE, Richard MOLINA, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE

BC-2022-170 - ADMINISTRATION GENERALE - PROCES VERBAUX - BUREAUX COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Bureau Communautaires du 10 Mars 2022 **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-171 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - AQUAVAURE - APPROBATION DE TARIFS POUR LA VENTE D'ACCESSOIRES ET D'EQUIPEMENTS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs de vente d'accessoires et d'équipements au centre aquatique Aquavaure selon le tableau annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-172 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - TARIFS 2022 DE LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE JEAN MONNET (EJM)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE les tarifs d'occupation de l'Espace Jean Monnet tels que mentionnés en annexe de la présente délibération,

APPROUVE les conditions de mise à disposition telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus,

PRÉCISE que ces tarifs sont applicables pour toute réservation réalisée à compter du 1^{er} juin 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et le charge de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-173 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions aux entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 43 191,00 €, sous réserve du vote du budget 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-174 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR ET A DEUX COPROPRIETES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 17 151 € maximum à Monsieur Ludovic LAFON, de 3 183 € maximum à l'agence SOLIHA IMMOBILIER et de 6 854 € maximum à l'office notarial COURTES-LAPEYRAT-GIRAUD pour les travaux d'amélioration de ces logements et de ces parties communes,

PRÉCISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-175 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ECONOMIE - ZONE DE MARENTON ANNONAY - CESSION DE PARCELLES A LA SCI GOURDANELLE - BROSSIER ENERGIES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la cession d'un tènement d'environ 2 000 m² à prendre sur les parcelles cadastrées BE 68, 69, 70, 561 et 995 sur la propriété Moraillon à Annonay, au prix de 22 € HT/m² soit un total d'environ 44 000 € HT, à la SCI GOURDANELLE, ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches

nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-176 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - CONVENTION TRIPARTITE DE VEILLE ET DE STRATÉGIE FONCIÈRE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNES-ALPES (EPORA), ANNONAY RHÔNE AGGLO ET LA COMMUNE D'ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention tripartite de veille et de stratégie foncière n° 07F014 ci-annexée avec l'EPORA et la commune d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-177 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - ACQUISITION DES PARCELLES AL286 (5714 M²) ET AK147 (6320 M²) (COMMUNE DE SAINT-DESIRAT) AUPRES DE MESSIEURS XAVIER ET LAURENT CHOMEL

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'acquisition, auprès de Messieurs Laurent et Xavier CHOMEL, des parcelles AL286 (5714 m²) et AK147 (6320 m²) et du tunnel les reliant, pour un montant de 15 034 €,

VALIDE la prise en charge des frais d'acte correspondants par Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-178 - SOLIDARITÉS - GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE - SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET ANNONAY RHÔNE AGGLO

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention en annexe conclue entre l'Etat et Annonay Rhône Agglo et portant sur le versement de l'aide financière pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,

ACCEPTE la perception d'une aide d'un montant provisionnel de 38 778.35€ (trente-huit mille sept cent soixante-dix-huit euros et trente-cinq centimes) au titre de l'occupation prévisionnelle pour l'année 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-179 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2022/2023 ET AIDES INDIVIDUELLES AUX TRANSPORTS (AIT)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs établis dans les transports scolaires pour l'année scolaire 2022/2023 tels que définis ci-dessus pour une application à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

DÉCIDE d'appliquer les aides individuelles aux transports (AIT).

APPROUVE les tarifs des aides individuelles aux transports (AIT) tels que mentionnés en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-180 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - TARIFS DES TRANSPORTS DU RESEAU A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs établis dans les transports sur le réseau de l'Agglomération pour l'année scolaire 2022/2023 tels que définis ci-dessus pour une application à partir du 1^{er} septembre 2022,

DÉCIDE d'appliquer les tarifs établis du réseau de transport,

APPROUVE les tarifs dans les transports sur le réseau de l'Agglomération tels que mentionnés en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-181 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - REDACTION D'UN PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DU MELANGE DES EAUX

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-182 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - SUPPRESSION D'EAUX CLAIRES PARASITES - COMMUNE DE CHARNAS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour réalisation des opérations susmentionnées.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-183 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES TARIFS DONT REDEVANCES - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELIBERATION MODIFICATIVE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ABROGE et **REMPLACE** la délibération n° BC-2022-95 du Bureau communautaire en date du 10 mars 2022,

APPROUVE le nouvelle grille tarifaire du service public d'assainissement non collectif,

DECIDE de l'entrée en vigueur des tarifs au : 1^{er} avril 2022,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-184 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN VOCANCE ET ANNONAY RHONE AGGLO POUR LA GESTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-185 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DECHETS - GRATUITÉS EXCEPTIONNELLES SOUS CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET D'UTILITÉ PUBLIQUE - AJOUT DE "ENSEMBLE DANS L'ENTR'AIDE"

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE l'ajout de l'association « Ensemble dans l'entr'aide » dans le dispositif de gratuités exceptionnelles au bénéfice des associations caritatives et d'utilité publique,

RÉAFFIRME les conditions d'acceptation détaillées ci-dessus,

FIXE le plafond de gratuité à 40 tonnes annuelles pour l'association « Ensemble dans l'entr'aide »

DÉCIDE de la rétroactivité du bénéfice de la gratuité à l'association « Ensemble dans l'entr'aide » à compter du 1^{er} janvier 2022,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2022-186 - RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT - REGIE DES TRANSPORTS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'ingénieur territorial pour effectuer les missions de responsable d'exploitation suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^e à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée maximale de 3 mois.

PRECISE que la rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré 617, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

DIT que La dépense correspondante sera inscrite au budget annexe transports.

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 19/05/22
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité. Affiché le 24/05/2022 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales